



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS
ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION BRUAY-LA-BUISSIÈRE BRASS BAND BLB2B**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay souhaite proposer à partir de ses équipements, une programmation culturelle variée sur l'ensemble du territoire,

Considérant que le Conservatoire communautaire consacre une semaine à la famille d'instruments des cuivres du 1^{er} au 9 juin 2024, intitulée « Semaine des Cuivres », en collaboration avec l'Association CREMA,

Considérant que durant cette semaine, plusieurs master-class et concerts seront proposés par des artistes de qualité spécialistes du « cuivre »,

Considérant que la Communauté d'Agglomération a sollicité l'Association « BRUAY-LA-BUISSIÈRE BRASS BAND - BLB2B » pour la programmation en collaboration avec le « DOUAI BRASS BAND », d'un stage à destination des élèves de tous âges du conservatoires et des écoles de musique du territoire dès le 2^{ème} cycle instrumental, s'adressant tout particulièrement aux disciplines « cuivres et percussions », d'une master class de direction d'orchestre à destination des chefs d'orchestres des harmonies, des enseignants du conservatoire et des écoles de musique du territoire en présence d'Olivier DEGARDIN Chef d'Orchestre du « DOUAI BRASS BAND » ainsi que d'un concert tout public,

En application de l'article R.2122-3 3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'Association « BRUAY-LA-BUISSIÈRE BRASS BAND BLB2B », dont le siège social se situe à Bruay-la-Buissière (62700), 39 rue pierre Bérégovoy, Hôtel de Ville, Maison des Services, ayant pour objet la programmation en collaboration avec le « DOUAI BRASS BAND » et son chef d'orchestre Olivier DEGARDIN, d'un stage le samedi 1^{er} juin, d'un concert tout public le dimanche 2 juin dans la salle Georges Brassens de Noeux-les-Mines et d'une master class de direction d'orchestre le dimanche 9 juin 2024 dans la salle des mariages de Labeuvrière et ce pour un montant de 4 500 € net de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec l'Association « BRUAY-LA-BUISSIÈRE BRASS BAND - BLB2B », dont le siège social se situe à Bruay-la-Buissière (62700), 39 rue pierre Bérégofoy, Hôtel de Ville, Maison des Services, ayant pour objet la programmation, en collaboration avec le « DOUAI BRASS BAND » et son chef d'orchestre Olivier DEGARDIN, d'un stage s'adressant tout particulièrement aux disciplines « cuivres et percussions » le samedi 1er juin, d'un concert tout public le dimanche 2 juin dans la salle Georges Brassens de Noeux-les-Mines et d'une master class de direction d'orchestre le dimanche 9 juin 2024 dans la salle des mariages de Labeuvrière et ce pour un montant de 4 500 € net de taxes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le - **6 MAI 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,

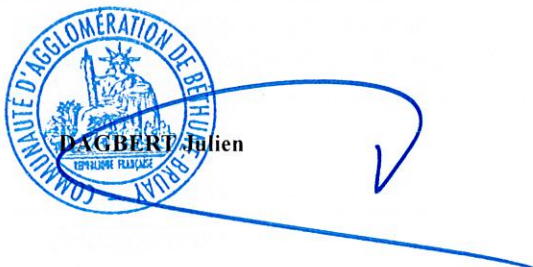


DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - **7 MAI 2024**

Et de la publication le : - **7 MAI 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien